



Communiqué de presse (22/07/2010)

Le GROUPE ADRIEN obtient la certification douanière OEA (Opérateur Economique Agréé) garantissant la qualité et la fiabilité de sa chaîne logistique internationale.

Entamée en octobre 2009 par l'ensemble des équipes de la SAS. GROUPE ADRIEN, accompagnées par la société de conseil opérationnel IFADEO, cette démarche de certification rigoureuse fait aujourd'hui de notre entreprise un partenaire de confiance des douanes dans le domaine de la sécurité et de la sûreté du commerce international.



Selon la définition des douanes, **les Opérateurs économiques agréés** sont des opérateurs de la chaîne logistique « dont la gestion comptable et logistique, ainsi que les mesures préventives du risque en matière de sécurité et de sûreté, présentent d'indéniables garanties de qualité et de fiabilité ».

Pour René Adrien, Président du Groupe Adrien : « *l'objectif de cette démarche de certification, dans un contexte de multiplication des flux internationaux de produits de la mer, est de mieux répondre aux attentes des acteurs de la filière d'approvisionnement, en matière de sécurité et de sûreté, mais aussi de garantir à nos clients le meilleur service* ».

Le GROUPE ADRIEN et ses filiales sont déjà engagés dans des démarches visant à identifier et réduire les « dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments » (HACCP), à participer à la lutte menée par les pouvoirs publics contre la pêche illégale (INN) et à développer des pratiques de « pêche responsable – développement durable » qui ont valu à la filiale péruvienne Arcopa la reconnaissance Bureau Veritas en 2009. Selon René Adrien : « *Cette nouvelle certification vient compléter une démarche globale de l'entreprise visant à instaurer au sein de nos équipes un état d'esprit basé sur une démarche permanente de progrès* ».

Concrètement, pour l'entreprise, basée à Bouguenais (44), qui traite plus de 500 conteneurs de produits de la mer chaque année, cette certification OEA de niveau 3 reconnue internationalement, apportera une simplification des démarches, une réduction des contrôles douaniers, en France et dans les pays tiers et un traitement préférentiel en cas de contrôle (dont le choix du lieu de contrôle).

Plus d'informations : www.adrien.fr

